



*Journ@l Electronique d'Histoire des  
Probabilités et de la Statistique*

*Electronic Journ@l for History of  
Probability and Statistics*

Vol 1, n°2; Novembre/November 2005

**www.jehps.net**

*[Letter from Legendre "à un ancien député de ses amis," as  
published in the newspaper Le Constitutionnel, 10 Octobre 1824]*

Paris, 6 octobre 1824

Monsieur,

Vous savez que le ministre Corbière a menacé, dans le temps, de sa colère, les membres de l'Académie qui n'avaient pas donné leurs voix au candidat ministériel Binet, dont l'élection était ordonnée par une lettre signée Lourdoueix. Cette colère, qui était comme un feu couvé sous la cendre, vient d'éclater à mon égard; on m'a retiré une pension de 3,000 francs, dont je jouissais sous le gouvernement de Louis XVIII, et qui m'avait été accordée plusieurs années auparavant.

Vous remarquerez qu'on choisit pour cet acte de rigueur extrême le commencement d'un nouveau règne où tout annonce que les principes de modération et de justice vont remplacer les actes arbitraires et le despotisme du ministère encore subsistant. Et qui prend-on pour victime? un homme qui vit paisiblement dans sa retraite, sans avoir jamais nui à la marche du gouvernement, et qui est âgé de plus de 72 ans.

Voilà une bénédiction de plus que reçoit le ministre Corbière, avant d'obtenir lui-même la destitution que ses faits et gestes lui ont si bien méritée.

Je dénonce ce fait à un homme de bien, ami des lettres et des sciences pour en faire tel usage qu'il jugera à propos.

Totus tibi.

Legendre  
rue des Saints-Pères, n. 24

*[Martignac, Ministre de l' Intérieur, au Roi, 13 Janvier 1828]*

Paris, le 13 Janvier 1828

Rapport  
Au Roi

Sire,

Le Sr Legendre, Membre de Votre Académie des Sciences, est un des mathématiciens les plus distingués de l'Europe. Ses livres élémentaires ont été traduits dans toutes les langues et sont devenus Classiques en France. Ce savant qui est âgé de plus de 70 ans n'a retiré de ses longs travaux qu'une fortune très médiocre que les besoins toujours croissants de son age avancé rendent insuffisante.

J'ai l'honneur d'appeler les bontés de Votre Majesté sur ce savant, qui, depuis la mort de M. de Marquis de Laplace, est le membre le plus ancien de l'Académie des Sciences, et de lui proposer d'accorder de nouveau, au sieur Legendre la pension de trois mille francs, dont il jouissoit sur le fonds des indemnités littéraires à la disposition de Votre Majesté.

*[Legendre à Martignac, 14 Janvier 1828]*

A Son Excellence M<sup>r</sup> le Vicomte de Martignac,  
Ministre de l'intérieur,

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre très gracieuse par laquelle Votre Excellence m'annonce que le Roy a bien voulu me rendre la pension de 3000 fr. qui m'avoit été accordée précédemment sur les fonds de Votre Ministère. Cette mesure réparatrice et bienveillante que je dois à votre entrée dans le ministère et à votre propre mouvement, excite d'autant plus vivement ma reconnaissance, qu'elle m'enhardit à solliciter de votre justice le recouvrement des arrérages dont j'ai été privé arbitrairement par votre prédécesseur, depuis le mois de septembre 1824. En effet, s'il est reconnu, par le fait de mon nouveau brevet, que ma pension avoit été supprimée sans motifs suffisans, comme cela est de notoriété publique, la conséquence nécessaire est qu'il soit pris des mesures pour que je ne supporte pas en définitive la perte assez considérable de ces arrérages. C'est au surplus une question que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, et qu'elle décidera dans sa sagesse, après avoir pris les renseignemens nécessaires sur les prétendus griefs qu'avoient attiré ma disgrâce.

Veillez, Monseigneur, agréer l'hommage du  
profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être  
Votre très humble et très obeissant  
Serviteur

Le Gendre  
Membre de l'académie Royale des Sciences  
et du bureau des longitudes, Quai Voltaire n° 9

Paris le 14 janvier 1828

*[Legendre à Martignac, 20 Janvier 1828]*

Paris le 20 janvier 1828

A Son Excellence M<sup>r</sup> Le Vicomte de Martignac  
Ministre de l'intérieur,

Monseigneur,

L' accusé de réception que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en réponse à la lettre de Votre Excellence du 13 de ce mois, contient une demande qui a pu vous échapper et que je crois devoir vous présenter de nouveau d'une manière plus formelle.

La pension de trois mille francs dont je jouissois sous l'ancien gouvernement, m'a été continuée à l'époque de la restauration, par une décision du Roi dont j'ai eu connaissance par une lettre de M Le Chancelier de France en date du 5 janvier 1815. Cette pension dont j'ai joui jusqu'au mois de septembre 1824, m'a été retiré à cette époque, soit par la simple décision de Sa Majesté Louis XVIII qui auroit été signée dans les premiers jours de septembre, c'est-à-dire, à une époque où l'on sait que le Roi, par l'effet de la maladie qui la enlevé le 16 du même mois, avoit perdu presque entièrement l'usage de ses facultés.

Le Ministre qui exerçoit si cruellement envers moi sa vengeance de ce que, quelques mois auparavant, je n'avois pas donné ma voix au Candidat Binet qui sollicitoit la place vacante à l'académie dans la Section de Mécanique par la mort de M. Bréguet, (tort que j'ai partagé avec 45 de mes confrères, puisque le Candidat Ministériel, malgré la circulaire menaçante que le sieur Lourdoix avoit adressée à moi et à plusieurs autres membres, n'a obtenu que 11 voix sur 57), Le Ministre, dis-je, n'a pas daigné m'instruire que ma pension m'étoit retirée, et je ne l'ai appris qu'en me présentant à la Caisse dans les premiers jours d'octobre, pour toucher le mois précédent auquel je n'avois plus droit.

Telle est, Monseigneur, l'histoire simple et véritable de la pension qui m'a été enlevée sans aucun véritable motif, ou plutôt parceque j'avois rempli mon devoir envers l'académie, en votant pour le sujet le plus digne de remplir la place vacante et qui a obtenu par le fait une très grande majorité.

Les journaux ont réclamé longtems contre cette injustice; je n'ai eu part à ces réclamations que par une première lettre que le sentiment de ma disgrâce m'avoit dictée et que je ne désavoue pas. Du reste, je n'ai fait aucune démarche, ni par moi ni par mes amis, pour recouvrer mon pension, et j'ai attendu patiemment que le Ministère fût changé, bien persuadé qu'un nouveau Ministre de l'intérieur, ami de la justice et des lumières, ne tarderoit pas à réparer envers moi les torts de son prédécesseur.

Mon attente n'a pas été trompée et Votre Excellence, dès son entrée au

Ministère et de son propre mouvement, m'a remis en possession d'une pension égale à celle que j'avois perdue.

Cette première faveur mérite sans doute toute ma reconnaissance; mais ne me donne-t-elle pas le droit ou au moins l'espérance d'en obtenir une seconde?

Puisqu'il est reconnu, par le fait même de la nouvelle pension qui m'est accordée, que l'ancienne m'avoit été retirée injustement, ce qu'une enquête que vous ordonneriez à cet effet, ne pourroit manquer de confirmer, la conséquence naturelle et même nécessaire est que je ne dois pas perdre les arrérages que j'ai toujours regardés comme n'étant que suspendus depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1824. Cet objet qui s'élève à 10000 francs est d'une grande importance, si non pour un vieillard de 76 ans, au moins pour sa femme moins âgée qui a partagé noblement sa disgrâce et dont il doit défendre les intérêts.

J'ose donc vous prier, Monseigneur, de prendre ma demande en considération [\*], et d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis  
Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Gendre  
Quai Voltaire N° 9

[\*] [On what was presumably a first draft of this letter, one which was not sent, Legendre added here the statement "et je regarde d'avance comme favorable la décision que vous prendrez, soit de votre propre mouvement, soit d'après un rapport de M<sup>r</sup> Le Viscomte Siméon, ou de l'honorable Commission qui devra être consultée désormais sur les encouragemens à aux gens de lettres, aux savans et aux artistes."]

*[Martignac à Legendre, 25 Janvier 1828][Draft]*

Paris

Monsieur, J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une le 14 et l'autre le 20 de ce mois, pour réclamer le payement des arrérages de votre pension depuis le mois de 7<sup>bre</sup> 1828 jusqu'au mois de janvier courant.

J'ai bien examiné la position dans la quelle vous vous trouvez et de même aussi celle où me placent l'Etat des ordonnances et celui des crédits.

Il m'eût été agréable de voir que cet examen eut pu assurer le résultat que vous désiriez mais j'ai dû reconnaître qu'une mesure prise en ce sens était impracticable.

Avec la décision de 1824 a cessé votre pension et la volonté du Roi, que je vous ai récemment transmise ne rétablit pas ce qui était mais établit à votre profit un nouveau titre bien motivé sur vos droits et vos services, mais qui ne saurait avoir d'effet sur le règlement des paiements antérieurs.

Les comptes ont été rendus, les fonds ont été épuisés pour les exercices qui précédent l'année où nous entrons et par le fait commun, par le mode admis dans les finances du Royaume, je me trouve absolument hors d'Etat de satisfaire à la réclamation que vous m'avez adressée.

Je vous prie de croire Monsieur, au regret que j'éprouve et de recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au  
Département de l'Intérieur

M Le Gendre membre de l'Institut

*[Legendre à Martignac, 14 Avril 1828]*

Paris le 14 avril 1828

A Son Excellence, M<sup>r</sup> Le Vicomte de Martignac,  
Ministre de l'intérieur,

Monseigneur,

Lorsque je réclamai de votre bienveillance et de votre justice les arrérages de la pension qui m'a été rendue dès votre entrée au ministère, Vous me fites l'honneur de me répondre que l'état de la caisse des pensions ne permettait pas de satisfaire immédiatement à ma demande, mais que si le moment favorable se présentait plus tard, vous vous empresseriez de le saisir.

Maintenant, Monseigneur, que vous connaissez les dispositions de la chambre des députés et que vous avez sans doute préparé dans votre budget les moyens de satisfaire à des réclamations telles que la mienne, j'ose espérer que vous voudrez bien accueillir ma nouvelle demande [?], et décider qu'il sera pourvu dans un délai déterminé, au paiement des arrérages de ma pension montant à la somme de dix mille francs.

L'opinion publique a applaudi au rétablissement de ma pension, elle verra avec non moins de satisfaction que mes arrérages me soient restituées, et que vous ayiez ainsi rendu complète la réparation de l'injustice commise par votre prédécesseur.

Veillez, Monseigneur, agréer l'hommage du  
profond respect avec lequel je suis

Votre très humble et très obéissant  
serviteur

Le Gendre  
Membre de l'institut, quai Voltaire n° 9

*[Martignac à Legendre, 21 Avril 1828] [Draft]*

Paris le 21 Avril 1828

Le Ministre  
à M<sup>r</sup> Le Gendre, membre de l'Institut,  
quai Voltaire N<sup>o</sup>. 9, Paris

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 dernier et par laquelle vous me rappelez la demande que vous m'avez précédemment faite pour le paiement des arrérages de la pension dont vous jouissiez avant la décision du mois de septembre 1824, et dont je m'estime heureux d'avoir obtenu pour vous le rétablissement des bontés du Roi.

Les fonds des [Ecrivains?] intérieurs ayant été successivement épuisés [je] ne puis faire aucune proposition rétroactive et la situation de mon Budget ne me permet pas encore de proposer à Sa Majesté d'ajouter le dédommagement à celui dont vous avez été l'objet par la décision du 13 janvier dernier, une décision spéciale d'autant plus nécessaire que les termes de la dernière, en vous accordant de nouveau la pension qui vous fut retirée ne sauraient s'appliquer au temps qui s'est écoulé depuis son interruption jusqu'à son rétablissement. Croyez à mes regrets pour le moment présent et au désir que je prouve de trouver bientôt une occasion plus favorable.

Agréez, M.



*[Legendre à Martignac, 4 Novembre 1828]*

A Son Excellence Mr. Le Vicomte de Martignac, Ministre de l'intérieur,

Monseigneur,

Deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, en date des 20 janvier et 14 avril de la présente année, avaient pour but d'obtenir la restitution des arrérages de la pension qui m'avoit été retirée par votre prédécesseur et dont vous m'avez fait jouir de nouveau à compter du 13 janvier dernier. Si vous n'avez pas accueilli ma demande à ces deux époques, au moins vous ne l'avez pas tout à fait repoussée et votre Excellence m'a fait espérer dans ses réponses que s'il rencontrait une occasion de m'être utile, elle s'empresserait de la saisir.

Ces occasions ne peuvent guère se rencontrer que pour ceux qui les font naître par leurs sollicitations ou par celles de quelques amis puissans. Pour moi qui vis très isolé et qui employe mon tems à travailler, autant que peut le faire un veillard[?] sujet à plusieurs infirmités, mais soutenu par un véritable amour de la science, je n'ai d'autre appui que la justice de ma cause.

Je me sentirais bien assez de courage pour regarder comme perdu l'objet de 10100 fr que je réclame, et n'y plus penser. Mais dois-je m'imposer ce sacrifice sous un ministère réparateur, comme l'est sans doute celui de Mr. de Martignac, dont j'ai déjà éprouvé les bienfaits? Ne dois-je pas aussi défendre les intérêts de ma femme qui a droit de regarder comme faisant partie de notre patrimoine, les arrérages dont j'ai été privé si longtems par une mesure souverainement injuste?

Si sur la demande qui je renouvelle dans un moment où les grâces du Roy se répandent sur un grand nombre d'individus, Votre Excellence prononce la négative d'une manière absolue, je cesserai dès lors toute réclamation. Mais si vous vouliez seulement avoir quelques nouveaux motifs de vous décider en ma faveur, peut être pourrais je vous en produire d'assez déterminans, et à cet effet je prierais Votre Excellence de m'accorder quelques momens d'audience particulière dont elle m'indiquerait le jour et l'heure.

Veuillez, Monseigneur, agréer l'hommage  
du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être  
Votre très humble et très obeissant  
Serviteur

Paris le 4 Novembre 1828  
Jour de la Fete du Roi, jour  
de grâces pour les uns, d'espérance  
pour les autres.

Le Gendre  
Membre de l'institut,  
Quai Voltaire, n° 9

*[Legendre à Martignac, 14 Novembre 1828]*

A Son Excellence Monsieur le Vicomte de Martignac,  
Ministre de l'intérieur,

Monseigneur,

Permettez-moi de rapeller à Votre Excellence que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 4 de ce mois pour la prier de statuer définitivement sur la question de mes arrérages.

Je suis presque confus de revenir tant de fois sur le meme demande et sur un objet d'intérêt personnel; ces sortes d'importunités ne s'accordent guère avec ma manière d'être habituelle. Car depuis la restauration je n'ai adressé aucune demande à aucun Ministre, quoique les revenus dont je jouissois avant cette époques [?], aient été diminués de plus de moitié par l'effet de différentes mesures générales, et quoique j'aie acquis dans cet intervalle, de nouveaux titres à la protection du Gouvernement, par le continuation de mes travaux. Je n'ai donc point à me plaindre si les graces et les faveurs ne me sont point venues chercher, je n'en ai sollicité aucunes.

Cependant, Monseigneur, si vous ne m'aviez pas rendu ma pension de votre propre mouvement, je n'aurais pas cru déroger à mes principes en vous en demandant le rétablissement, et alors je n'aurais pas manqué de réclamer en meme tems la restitution de mes arrérages. Cette seconde demande est une conséquence si naturelle de la première, que je crois bien, Monseigneur, que si vous ne m'aviez pas prevenu pour l'une, vous auriez jugé convenable de m'accorder toutes les deux.

En effet quand il a été accordé une pension à un homme de lettres ou à un savant en récompense de ses travaux et à cause de la réputation dont il jouit, cette pension est devenue sa propriété et on ne peut l'en dépouiller avec justice que dans les cas où il se seroit rendu coupable de quelque délit.

Je suppose, Monseigneur, que vous ayiez quelque bienveillance pour moi, comme vos lettres semblent le témoigner, il arrivera cependant, si vous me refusez mes arrérages, que vous consentirez tacitement à ce que je subisse une amende de 10100 fr parce que j'ai eu le malheur de déplaire à Votre prédécesseur pour n'avoir pas donné ma voix à son protégé Binet, c'est-à-dire pour avoir rempli mes devoirs d'académicien et pour avoir contribué à écarter de l'académie un sujet fort inférieur à celui qui a été choisi ( Mr. Navier) à la majorité de 46 voix sur 57. Depuis cette époque, le meme sujet, avide de toutes les places et de tous les traitemens, a abusé de nouveau de la protection que le Ministre lui accordait aveuglément, pour obtenir la place de professeur au College de France, vacant par le mort du celebre astronome Delambre, au prejudice de M. Mathieu qui avait réuni les suffrages unanimes du

College de France et de l'académie; ainsi avec un masque de dévotion on peut s'emparer effrontément du bien d'autrui et s'établir successeur des celebres astronomes Lalande et Delambre, quand il est bien constaté qu'on n'a pas de connaissances suffisantes en astronomie, et qu'on est incapable d'en acquérir, d'astronomie étant une science très vaste qui exige une connaissance approfondie des langues anciennes, de la chronologie, de la geographie, de l'histoire &c. Dernierement encore le meme sujet, confiant dans son propre mérite, n'a pas craint de se présenter à l'académie pour remplir la place vacante par le décès de l'illustre auteur de la Mécanique Celeste, mais les antécédens n'étoient pas favorables à ses pretentions, il a été placé hors de rang dans la liste de présentation, et n'ayant aucune chance de succès il a cru devoir se retirer avant l'élection. Tel est l'homme au sujet duquel j'ai éprouvé la disgrâce dont vous pouvez, Monseigneur, effacer les dernieres traces.

Je prie Votre Excellence d'agrée  
l'hommage de mon profond respect

LeGendre  
Quai Voltaire no 9

Paris le 14 novembre 1828

***[Martignac à Legendre, 26 Novembre 1828] [Draft]***

Paris le 26 9bre 1828

Monsieur, les raisons qui m'ont empêché d'accueillir la demande que vous m'avez déjà fait l'honneur de m'adresser pour le payement des arrérages de l'indemnité annuelle dont vous avez été privé pendant quelques annés subsistent malheureusement encore et elles ont acquis depuis mes précédentes réponses un nouveau degré de force par les diminutions considérables qui ont été apportée au Budget de mon département. Je me voir donc avec un peine extrême obligé de vous exprimer le vif regret que j'éprouve de ne pouvoir vous donner aujourd'hui une réponse plus favorable et plus conforme au desir que j'aurai de vous être utile.

Recevez, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée

Le Ministre Secrétaire  
d'Etat au Department  
de l'intérieur

M. Le Gendre, Membre de l'institut  
Quai voltaire N° 9

*[Legendre à Guizot, Ministre de l'Intérieur, 25 Août 1830]*

Paris le 25 août 1830

A Monsieur Guizot

Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur

Monsieur le Ministre

Ayant éprouvé de grands injustices des gouvernemens précédens, je dois esperer qu'elles seront réparées sous le gouvernement nouvellement établi qui promet à la France une nouvelle ère de bonheur, de gloire, et de prospérité. Je suis maintenant trop âgé et trop infirme pour solliciter des places pareilles à celles que j'ai perdues depuis 1814; je ne serais plus en état de les remplir; je me borne donc à vous prier, Monsieur le Ministre, de me remettre en possession de la pension de 3000 fr dont je jouissais précédemment, sur les fonds de votre ministère. Cette pension, qui m'avait été rendue par M. de Martignac, à compter du 13 janvier 1827, a été réduite arbitrairement par M. de Montbel, à 2000 fr à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1830. J'ai de plus à réclamer les arrérages de la dite pension dont j'ai été privé par le Ministre Corbière, de déplorable mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1824 jusqu'au 12 janvier 1827. Ces arrérages s'élèvent à une somme de 10100 fr, fort importante pour moi; j'en avais dans le tems sollicité la restitution auprès de M. de Martignac, en le priant d'observer que cette restitution était une conséquence nécessaire de celle de ma pension qu'il avait fait revivre de son propre mouvement; mais ce ministre me répondit, sans nier la légitimité de ma demande, qu'il était dénué des moyens d'y satisfaire. Je fus donc réduit à attendre des tems plus opportuns pour faire valoir ma réclamation, et il me semble que ces tems sont arrivés, puisque le ministre qui dispense, avec l'autorisation du Roi, les encouragemens des gens de lettres et des savans, est lui même un de nos hommes de lettres les plus distingués.

Veillez, Monsieur le Ministre, agréer l'hommage  
de mon profond respect,

Le Gendre

Doyen des géomètres de l'académie  
des sciences et du Bureau des longitudes  
Quai Voltaire no 9

*[Legendre à Guizot, 26 Août 1830]*

Paris le 26 août 1830

Rectification d'une erreur de  
date à ma lettre du 25 août

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire hier 25 août, à Monsieur le ministre de l'intérieur, les dates citées par moi des 12 et 13 janvier 1827 doivent être remplacés par les vraies dates qui sont des 12 et 13 janvier 1828.

Le Gendre  
Membre de l'institut  
Quai Voltaire n° 9

[Guizot à Le Roi, 30 Août 1830] [Draft]

30 août 1830

Rapport au Roi

Sire,

M<sup>r</sup>. Legendre, Doyen de l'academie des sciences et l'un des mathématiciens les plus distingués de l'Europe, jouissait à ce titre d'une indemnité de trois-mille francs sur les fonds du Ministère de l'Intérieur.

Après l'avoir perdue sous l'un des ministères du dernier gouvernement, M<sup>r</sup>. Legendre la recouvra dès le 13 Janvier 1828; mais par une décision subséquente en date du 1<sup>er</sup> Janvier 1830 ce savant vient de l'avoir réduite à deux-mille francs..

Le moment de réparer l'injustice dont se plaint M<sup>r</sup>. Legendre est arrivé, Sire. Bien persuadé que votre Majesté ne voudra pas le laisser échapper, j'ai l'honneur de lui proposer le rétablissement de l'indemnité de trois mille francs accordée à l'un de nos savants les plus honorables et qui aurait dû lui être conservé intacte, puis qu'il n'a retiré qu'une fortune très-médiocre de ses longues et utiles travaux.

*[Legendre à Montalivet, Ministre de l'Intérieur, 26 Novembre 1830]*

Paris le 26 novembre 1830

A Monsieur Le Comte de Montalivet, Pair de France, Ministre  
et Secrétaire d'état au Dép<sup>t</sup>. de l'intérieur,

Monsieur le Ministre

Persuadé qu'il est dans l'intention du Ministère actuel de réparer autant qu'il lui sera possible, les injustices commises par les Ministères précédens, j'ai cru qu'il me serait permis de réclamer près de vous les arrérages non encore soldés d'une pension de 3000 fr. dont j'ai été privé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1824, par M. DeCorbière<sup>1</sup>, pension qui m'a été rendue ensuite par M. de Martignac, dès son entrée au Ministère, mais sans qu'il me fût tenu compte des arrérages montant alors à 10100 fr. Par une fatalité singulière cette même pension de 3000 fr fût réduite à 2000 par M. de Montbel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier, puis rétablie à son taux prioratif par M. Guizot, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, ce qui m'a fait supporter une nouvelle perte de 666 fr.

Je sais, Monsieur le Ministre, que la demande que j'ai l'honneur de vous soumettre est peu susceptible d'être accueillie, dans un moment où l'intérêt de l'état exige plus que jamais de sévères économies, mais si vous considérez qu'un vieillard qui est maintenant dans sa 79<sup>eme</sup> année et qui avait obtenu une pension comme récompense de ses travaux, a du compter sur la jouissance non interrompue de sa pension comme sur celle de son propre patrimoine, peut être en reconnaissant la justice de cette demande, trouverez-vous moyens d'y satisfaire dans un tems plus ou moins éloigné.

Cette réparation, j'ose le croire, serait vue avec satisfaction par tous les amis des sciences et des lettres, et j'ai droit de l'attendre du Ministre éclairé qui préside à mon profond respect.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer l'hommage de mon profond respect

LeGendre

Membre de l'académie des sciences  
et du bureau des longitudes  
Quai Voltaire no 9

(1) Cette injustice fût dénoncée avec beaucoup d'énergie dans les journaux de cette époque, ce qui ne contribua pas peu à flétrir dans l'opinion public le ministère qualifié ensuite de déplorable par la continuation de ses mesures arbitraires et liberticides.

*[Legendre à Royer-Collard, 5 Janvier 1831]*

Monsieur Royer-Collard, directeur des sciences  
et arts au Ministère de l'intérieur

Monsieur

La lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Monsieur le Ministre pour réclamer les arrérages de la pension dont j'ai été privé du tems de M. de Corbière, n'est pas encore répondue et je conçois très bien que les affaires publiques dont M. le Ministre a été chargé dans ces dernier tems, sont d'une nature si grave et si importante, qu'il ne lui a été guère possible de s'occuper des affaires particulières. D'un autre côté je ne me dissimule pas que ma réclamation ne peut avoir d'effet qu'autant que le Ministre aurait à sa disposition des fonds spéciaux pour y pourvoir, ce qui demanderait peut être un article particulier du budget. Ces considérations me portent à désirer qu'on veuille bien reconnaître pour le moment la justice de ma demande et qu'on me donne l'espérance d'y pourvoir dans un tems plus ou moins éloigné. Et cependant il serait peut être possible de me rendre des a présent par un rappel, les 666 fr 66 c qui m'ont été retournis[?] sur les huit premiers mois 1830, en vertu de la décision de M. de Montbel qui a réduit à 2000 f la pension qui M. Guizot a rétablie au taux de 3000

Je vous serais donc fort obligé, Monsieur le directeur, si par vos bons offices, j'obtenais de Monsieur le Ministre une réponse satisfaisante dans le sens que je viens d'indiquer.

Veillez, Monsieur, agréer l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur, Le Gendre

P.S. Votre députation de l'institut dont je faisais partie ayant été reçue par Monsieur le Ministre, le 1<sup>er</sup> de ce mois, j'ai eu l'occasion de l'entretenir un instant de l'objet de la lettre que je lui avais adressée; Monsieur le Ministre m'a repondu qu'il serait fort aise de pouvoir m'obliger, attendu qu'il me connaissait par celui de mes ouvrages qu'il avait étudié pour entrer à l'Ecole polytechnique.

Paris le 5 janvier 1831

**[Legendre à Montalivet, 15 Janvier 1831]**

sont joints deux vol in 4°, demi-reliure  
avec un double supplément broché

Paris, le 15 janvier 1831

A Monsieur le Comte de Montalivet, Ministre et  
Secrétaire d'état au département de l'intérieur

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire de mon traité des fonctions elliptiques, en deux volumes in 4°, avec deux suppléments formant le commencement du 3<sup>ème</sup> volume.

Cet ouvrage, le plus important de ceux que j'ai publiés, m'a coûté, à diverses reprises, un grand nombre d'années de travail, c'est sur lui principalement que je dois fonder l'espérance d'obtenir de la postérité une place honorable parmi les géomètres de mon époque.

Je vous le présente, Monsieur le Ministre, comme le meilleur titre que je puis avoir d'obtenir de vous les arrérages de la pension dont j'ai été privé, par ordre de votre prédécesseur M. de Corbière, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1824 jusqu'au 12 janvier 1828. -- En effet lorsque cette disgrâce, tout à fait imméritée est tombée sur moi, j'avais commencé de faire imprimer à mes frais l'ouvrage dont il s'agit. L'impression a été continuée, malgré l'événement, et elle a été poussée assez rapidement, car le 1<sup>er</sup> volume a été présenté à l'académie des sciences le 12 septembre 1825 et le second l'a été le 10 juillet 1826. Les deux volumes, joints aux deux suppléments, m'ont couté plus de 12000 fr. qu'on peut presque considérer comme une perte égale à celle de 10100 fr que m'a fait supporter M. de Corbiere. Car depuis le mois de janvier 1827 que l'ouvrage est en vente chez M<sup>r</sup>s Creuttel et Wurtz, jusqu'à l'époque actuelle, c'est-à-dire dans un espace de 4 ans, la vente m'a produit deux mille francs, et la lenteur du débit de ces sortes d'ouvrages me ferait attendre bien plus longtems pour en tirer deux autres mille francs.

Vous prendrez sans doute en consideration, Monsieur le Ministre, le sacrifice qu'un vieillard peu fortuné a fait pour sa propre reputation et pour l'intéret des sciences, dans le tems même où il était persécuté par un gouvernement oppressif et ennemi des lumières. De pareils sacrifices supposent des sentimens peu communs que vous savez apprécier, et qui, je l'espère, vous disposeront à accueillir favorablement la demande exprimée dans ma dernière lettre.

Veillez, Monsieur le Ministre, agréer l'hommage  
de mon profond respect

Le Gendre



*[Montalivet à Legendre, 20 Janvier 1831] [Draft]*

20 Jan

à M<sup>r</sup> Legendre, membre de l'académie des sciences  
et du Bureau des Longitudes,  
Quai Voltaire N<sup>o</sup> 9

Monsieur,

Je n'ignorais pas les circonstances que vous m'avez rapellées dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et par laquelle vous réclamez les arrérages de la pension de 3000 francs dont vous jouissez sur les fonds du Ministre de l'Intérieur. Je savais que cette pension vous avait été d'abord enlevée, puis rendue avec réduction et enfin d'une manière intégrale; et je m'en suis félicité, Monsieur, avec tous les amis de la science. Malheureusement il ne m'est pas possible aujourd'hui de vous faire rembourser les arrérages, non soldés, depuis 1824 jusqu'à 1830 de la pension dans laquelle vous avez été réintégré le 1<sup>er</sup> septembre dernier. -- Les comptes de chaque exercice écoulé depuis la suppression de votre pension ont été rendus; il me serait donc tout à fait impossible de revenir sur une comptabilité depuis longtemps assurée; un pareil mode serait irrégulier, contraire aux règles de finance; il ne me reste donc, Monsieur, qu'à vous exprimer le regret bien sincère que j'éprouve de ne pouvoir accueillir votre demande ainsi que je l'aurais désiré.

[On 23 Novembre 1830, Président Girard of the Académie des Sciences had written to Montalivet in support of the award to Legendre of la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur. As precedents, Girard had listed the awards given to Académiciens Delabillardière (26 Nov. 1800, Botony), Lalande (26 Dec. 1801, Astronomie), Navier (26 July 1824, Mécanique), Savart (5 Nov. 1827, Physique), and Flourens (1 Nov. 1828, Agriculture). Montalivet received official word of the award from the Grand Chancelier of the Légion on 20 Janvier 1831, the same day Montalivet wrote the previous letter. Presumably Legendre learned of the award at about the same time he learned of the impossibility of being granted the arrears he sought.]

*[Legendre à Montalivet, 26 Janvier 1831]*

A Monsieur Le Comte de Montalivet, Pair de France,  
Ministre et Secrétaire d'état au département de l'intérieur

Monsieur le Ministre,

Je suis très flatté d'avoir obtenu de Sa Majesté le titre d'officier d'officier [sic] de la légion d'honneur, ce qui prouve que le Roi Citoyen qui préside au destinées de la France, prend en considération tous les genres de travaux et les regarde comme concourant également à former le faisceau des gloires nationales. Veuillez, Monsieur le Ministre, recevoir l'hommage de mes remerciemens pour l'appui généreux que vous avez bien voulu me prêter dans cette circonstance.

Cependant, je ne puis pas vous laisser ignorer qu'il y a quelque irrégularité dans la démarche que M. L'ex-président de l'académie a faite près de vous pour me procurer cette distinction.

L'académie n'a rien demandé pour moi, elle ne devait rien demander; M. Girard a agi par la seule impulsion de son zèle, et dans l'intention sans doute de m'obliger, il a agi à mon insçu; car s'il m'avait fait part de son projet je l'en aurais dissuadé.

En effet il ne me convenait pas de fatiguer le gouvernement par des demandes multipliées et intempestives. En partant du principe qu'une pension accordée à un savant, comme récompense de ses travaux, est une véritable propriété dont il ne peut être dépouillé arbitrairement sans injustice, j'avais sollicité d'abord de M. de Martignac et ensuite de M. Guizot, la restitution des arrérages montant à 10100 fr de la pension dont j'avais été privé sous le ministère de M. de Corbière. Vos deux honorables prédécesseurs, Monsieur le Ministre, n'ont pas contesté la légitimité de ma demande, mais n'ayant pas de fonds spéciaux pour y faire droit, ils m'avaient fait espérer que ma demande pourrait être accueillie lorsque les circonstances seraient devenues plus favorables. A votre avènement au Ministère j'ai eu l'honneur de vous reproduire la même demande, mais j'ai vu avec chagrin que vous ne l'avez pas accueillie et que même vous ne m'avez donné aucune espérance de l'accueillir dans un autre tems. Je puis donc croire que la demande formée à mon insçu par le président de l'académie, demande que vous vous êtes empressé d'accorder, a pu influencer sur la réponse négative, que ma propre demande, bien plus importante pour moi, a essuyée. Et cependant en vous envoyant un exemplaire de mon grand ouvrage, je pensais vous avoir présenté à l'appui de ma demande, une nouvelle considération qui était de quelque valeur. En effet un savant peu fortuné qui après avoir été privé pendant plusieurs années d'une pension de 3000 fr dont il jouissait, n'en continue pas moins de faire imprimer à ses frais un ouvrage

considérable dont la dépense monte à 12000 fr et ne pourrait être recouvrée qu'après un grand nombre d'années, ce savant assurément ne trouverait pas beaucoup d'imitateurs dans le temps présent, et le pur amour de la science dont il donne l'exemple dans cette entreprise, méritait d'être accueilli par un Ministre ami des lettres et des sciences.

Je demanderais donc, Monsieur le Ministre, que sans m'être plus favorable que M<sup>r</sup> de Martignac et Guizot, puisque les circonstances semblent ne pas le permettre, vous ne fussiez pas plus rigoureux et que vous me laissiez l'espérance de voir un jour ma demande accueillie, si le Ciel accorde encore quelques années d'existence à un vieillard de 79 ans qui voudrait avant de mourir, pourvoir au sort de sa femme et la mettre dans le cas de me solliciter aucun secours du gouvernement.

Veillez, Monsieur le Ministre, agréer  
l'hommage de mon profond respect

Le Gendre

Paris le 26 janvier 1831

*[Legendre à Royer-Collard, 7 Février 1831]*

A Monsieur Royer Collard directeur des sciences,  
lettres et arts, au Ministère de l'intérieur

Monsieur,

Je n'ai point encore reçu de réponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur d'adresser à Monsieur le Ministre, les 15 et 26 Jan dernier.

Ma lettre du 15 à laquelle était joint un exemplaire de mon ouvrage en trois volumes in 4° dont je faisais hommage à Monsieur le Ministre, avait pour objet de présenter un argument en faveur de la demande que j'avais faite des arrérages dont j'avais été privé injustement par M. de Corbière. En effet il est assez remarquable et d'un exemple peu commun, qu'au moment où le Ministre me faisait éprouver une perte notable et imméritée, j'aie fait imprimer à mes frais et par amour pour la science, un ouvrage qui m'a coûté 12000 fr et dont je savais bien que je ne serais guère dédommagé par la vente, puisque sept ans après le commencement de l'entreprise, et quatre ans après que l'ouvrage eût vu le jour, j'en ai retiré à peine 2000 fr par les soins de la Maison Creuttel et Wurtz à qui la vente est confiée.

L'autre lettre datée du 26 avait pour but de remercier Monsieur le Ministre de la faveur qu'il m'avait procurée d'être nommé par Sa Majesté officier de la légion d'honneur, faveur que je n'avais nullement sollicitée. Je témoignais en même tems à Monsieur le Ministre, qu'il était affligeant pour moi d'avoir reçu de lui une réponse absolument négative sur la demande que j'avais formée de la restitution des mes arrérages. Ses prédécesseurs M<sup>r</sup>s de Martignac et Guizot, à qui j'avais adressé la même demande, n'ayant pas pu y faire droit, m'avaient au moins laissé l'espoir que ma demande pourrait être accueillie dans un tems plus favorable.

Je m'adresse donc à vous, Monsieur, pour que Vous veuillez bien mettre de nouveau, s'il y a lieu, mes deux lettres sous les yeux de M. Le Ministre et m'obtenir une réponse moins décourageante que celle qui est contenue dans la lettre du 20 janvier antérieure à ma lettre du 26.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon  
considération la plus distinguée

Le Gendre

Paris le 7 février 1831